

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Soutien à l'Association Territoires et Innovation Sociale - La Fabrique à Initiatives - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La « Fabrique à Initiatives » constitue un **dispositif innovant pour la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire** sur la communauté urbaine de Bordeaux. L'objet de la structure consiste à accompagner l'émergence de projets répondant aux besoins du territoire - en lien avec les acteurs de la CUB : collectivités locales, entrepreneurs de l'ESS, acteurs économiques – comme peut le faire un incubateur.

Ce projet a été fortement soutenu par la ville de Pessac en 2009 ; du fait du périmètre d'intervention et de la dynamique partenariale créée, la Communauté urbaine de Bordeaux a été associée dès le démarrage, des premières réflexions sur la constitution de cette structure. La Fabrique a été intégrée aux contrats de co-développement entre la ville de Pessac et la CUB.

1- Présentation du dispositif national « Fabrique à Initiatives », décliné en 5 expérimentations locales dont une dans l'agglomération bordelaise (Pessac)

Fondée par de grands acteurs de l'économie sociale, avec le soutien de la Caisse des Dépôts, **l'Avisé joue un rôle opérationnel essentiel pour promouvoir l'entrepreneuriat social et l'économie sociale et solidaire**, favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs, consolider les initiatives existantes, accompagner la création et le développement de nouvelles entreprises sociales (entreprises associatives, nouvelles coopératives, etc.), favoriser l'innovation sociale.

C'est dans ce cadre que l'Avisé est l'organisation porteuse du concept de « Fabrique à Initiatives » et de son expérimentation. Elle est garante de la marque, de sa qualité, des conditions et modalités de sa diffusion. Elle assure l'identification, le choix et la validation des sites d'expérimentation et d'implantation.

Elle assure le pilotage, l'évaluation et le suivi de l'expérimentation dans le cadre du comité de pilotage national (AVISE, CDC, Fondation MACIF, Caisses d'Epargne, Réseau Entreprendre, représentants des sites d'expérimentation, etc.) et participe aux comités de pilotage locaux (ou aux instances de la structure dédiée lorsque c'est le cas).

En mars 2010, **5 territoires sont porteurs de l'expérimentation « La Fabrique à Initiatives »** : l'Aquitaine, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon et la région Rhône-Alpes.

2-« La Fabrique à Initiatives » sur le territoire de l'aire urbaine de Bordeaux : genèse du projet, fonctionnement, partenariats, moyens et perspectives de développement

A Pessac, un projet de Fabrique a émergé en 2008-2009, réunissant autour de lui un ensemble de partenaires locaux (partenaires de l'ESS, collectivités publiques, entreprises de l'ESS) pour concevoir l'outil et l'adaptation au territoire de notre agglomération. Ce projet est aujourd'hui porté par l'Association Territoires et Innovation Sociale.

- **Objectifs : constituer le maillon manquant dans la chaîne de la création d'entreprises d'utilité sociale et environnementale**

En matière d'entrepreneuriat social, il manque souvent un maillon essentiel dans la chaîne des acteurs et réseaux (réseaux sectoriels de l'économie sociale et solidaire) concernés par l'accompagnement à la création d'entreprises d'utilité sociale et environnementale : celui de **l'appui à l'émergence de projets**, souvent la première marche vers la réponse à des besoins encore insatisfaits ou à des opportunités socio-économiques potentiellement génératrices d'emplois de qualité.

« La Fabrique à Initiatives » se positionne comme le **maillon manquant pour développer les initiatives de terrain et en faire des projets viables et pérennes**, inscrits dans l'économie sociale. Son objectif est le suivant : Générer des entreprises sociales viables et pérennes répondant aux besoins recensés sur le territoire par le territoire.

Il s'agit de partir d'un besoin avéré sur un territoire, confirmer l'opportunité de marché et de création d'une activité d'économie sociale, déterminer le porteur pertinent de l'initiative et l'accompagner dans la concrétisation du projet, en mobilisant les partenaires.

Les objectifs principaux sont les suivants, et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation commune au niveau national :

- Répondre aux besoins avérés des territoires
- Apporter une plus-value sociale aux initiatives économiques des acteurs du développement local, et inversement, appuyer des initiatives sociales sur des équilibres économiques
- Contribuer à l'innovation sociale
- Créer des emplois
- Sécuriser la création d'entreprise et les entrepreneurs en appuyant les projets sur des besoins repérés et des opportunités de marché

- Missions : structurer et animer un réseau de « capteurs d'idées »

« La Fabrique à Initiatives » anime et coordonne l'ensemble des acteurs, des ressources et des outils pouvant être mobilisés sur un territoire donné, pour identifier les besoins socioéconomiques, capter les opportunités, et contribuer à la concrétisation d'un projet d'entreprise sociale et à la qualification des entrepreneurs.

Ainsi donc, elle met en œuvre, de manière permanente, une démarche de sensibilisation et de communication vers les territoires pour identifier les besoins, « **capter** » et **faire remonter les opportunités de marchés ou d'activités pouvant générer la création d'une entreprise sociale**. Elle structure et anime un réseau de « capteurs d'idées », elle génère des idées et des projets. En partenariat avec les acteurs existants, elle permet de passer de l'idée à la création d'entreprises viables.

- Partenariats et gouvernance mis en œuvre :

A partir d'un important travail de cartographie des principaux acteurs aquitains en matière de création d'entreprises et d'économie sociale et solidaire, le développement de l'ancrage partenarial de « La Fabrique à Initiatives » sur le territoire de la CUB a été étudié, en précisant le rôle et la place de chacun des acteurs dans la mise en œuvre de l'action de la Fabrique, en amont de ces ressources et dispositifs, comme acteur privilégié et innovant de l'émergence de projets socio-économiques créateurs d'emplois.

Un comité de pilotage s'est constitué pour réfléchir à la mise en œuvre sur le territoire aquitain de l'expérimentation « La Fabrique à Initiatives », dans la perspective de la création d'une association Loi 1901 dédiée au portage du projet.

Les fondateurs (collectivités publiques, institutions, personnes physiques qualifiées) de La Fabrique sont :

l'AVISE, la fondation MACIF Sud-Ouest Pyrénées, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Aquitaine Active, le Conseil Régional d'Aquitaine, la CUB, la ville de Pessac, la CRESS Aquitaine, le GARIE, l'Union Régionale des SCOP, l'UNEA, le Crédit Coopératif, la Caisse d'Épargne, 3 personnes physiques.

- Moyens et perspectives de développement

Le périmètre d'action pour la phase de pré-figuration et la phase de démarrage du projet est défini comme étant celui de l'aire urbaine de Bordeaux (CUB élargie aux territoires périurbains et ruraux en continuité de l'agglomération). Dans la perspective du développement de La Fabrique, un élargissement de la zone géographique couverte par La Fabrique à d'autres agglomérations, au département girondin voire à la région Aquitaine est envisagé.

Un coordonnateur de l'expérimentation a été mis à disposition par l'AVISE à raison d'environ 1,5 jours / semaine (encadrement du chargé de mission et accompagnement de l'expérimentation). En phase de démarrage et dans une configuration de base, « La Fabrique à Initiatives » ne nécessite qu'un poste d'animateur-coordonnateur, recruté en décembre 2009.

Dans la phase expérimentale, les activités de la Fabrique nécessiteront un bureau dédié à l'activité ainsi que la possibilité d'utiliser une salle de réunion. Ces locaux sont mis à disposition par la Ville de Pessac au sein de la Pépinière UNITEC. Dans la phase de développement de La Fabrique, l'opportunité d'une « domiciliation » dans un espace ressources dédié aux créateurs d'entreprises, type « incubateur » permettant ainsi l'accueil des porteurs de projets en phase d'étude et la mutualisation de moyens peut également s'avérer un atout pour la réussite du projet.

3- Budget prévisionnel 2010

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter un soutien financier à l'Association Territoires et Innovation Sociale (association Loi 1901 dont les statuts sont en cours de dépôt en Préfecture) pour un montant de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel 2010 de 145 000 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	4 892 €	Europe (FEDER)	50 000 €
Services extérieurs (prestations ext, locations, déplacements...)	68 146 €	Conseil Régional d'Aquitaine	20 000 €
Charges de personnel	68 962 €	CUB	20 000 €
Dotations et amortissements	3 000 €	Ville de Pessac	25 000 €
		Caisse des dépôts	30 000 €
TOTAL	145 000 €	TOTAL	145 000 €

Ce montant de subvention est conforme à ce qui a été prévu dans le contrat de co-développement signé entre la ville de Pessac et la CUB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association Territoires et Innovations Sociale, pour la conduite et le développement du projet de Fabrique à Initiatives sur le territoire de la CUB, pour un montant de 20 000 € sur un budget prévisionnel 2010 de 145 000 € TTC.

DECIDE

- **Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de l'Association Territoires et Innovation Sociale, présenté au titre de l'année 2010,

- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de cette association,

- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2010

M. FRANCK MAURRAS